

4 MAI 2009



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROMONT**, tenue le 4 mai 2009 à 20 heures à la salle du conseil au 88, boulevard de Bromont à Bromont et à laquelle sont présents Messieurs les conseillers :

**JEAN-MARC MALTAIS  
ALAIN CHÉNIER  
ONIL COUTURE**

**PAUL M. ROLLAND  
RÉAL BRUNELLE  
SERGE DION**

FORMANT QUORUM et siégeant sous la présidence de la mairesse, Madame **PAULINE QUINLAN**.

Monsieur **JACQUES DES ORMEAUX**, directeur général et directeur du développement et Madame **CATHERINE NADEAU**, greffière, sont aussi présents.

MOMENT DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE.

Après un moment de réflexion la présidente de l'assemblée déclare la séance ouverte.

---

**ORDRE DU JOUR**

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 2009-05-190 1.1 Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 4 mai 2009
2. **ADOPTION DU PROCÈS VERBAL**
- 2009-05-191 2.1 Adoption du procès-verbal de l'assemblée du conseil municipal tenue le 20 avril 2009

## 4 MAI 2009

### 3. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

- 2009-05-192 3.1 Adoption de la liste des comptes à payer du mois d'avril 2009
- N.M. 3.2 Dépôt de la liste des permis de construction du mois d'avril 2009
- 2009-05-193 3.3 Adoption des procès-verbaux des assemblées des membres du Comité Consultatif d'Urbanisme tenues les 7 et 21 avril 2009

### 4. **AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**

### 5. **AVIS DE MOTION, DISPENSE DE LECTURE ET PROJET DE RÈGLEMENT**

### 6. **RÈGLEMENTS**

- 2009-05-194 6.1 Adoption du règlement numéro 876-56-2009 intitulé : Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 876-2003, tel qu'amendé, afin d'ajouter aux usages autorisés dans la zone C01-169 (boul. Bromont et Shefford), les usages de la catégorie « Service financier » et de modifier certaines normes applicables dans la zone R01-127 (rue Dorchester)

### 7. **AFFAIRES COURANTES**

#### 7.1 *TRÉSORERIE*

- N.M. 7.1.1 Dépôt du rapport financier 2008
- N.M. 7.1.2 Dépôt du rapport semestriel des états comparatifs au 31 mars 2009

#### 7.2 *TRAVAUX PUBLICS*

- 2009-05-195 7.2.1 Adjudication d'un contrat pour réhabiliter l'alimentation électrique des luminaires sur le boulevard de l'Innovation
- 2009-05-196 7.2.2 Adjudication du contrat de marquage de chaussée pour la saison 2009

#### 7.3 *URBANISME*

- 2009-05-197 7.3.1 Servitude de passage sur le terrain du Bureau de l'accueil touristique

#### 4 MAI 2009

2009-05-198	7.3.2	Autorisation de signature du protocole d'entente du projet « Carré des Pins - Phase 2 »
2009-05-199	7.3.3	Autorisation de signature du protocole d'entente du projet « La Vallée des Lilas »
2009-05-200	7.3.4	Autorisation de signature du protocole d'entente du projet « Sommet Champêtre »
2009-05-201	7.3.5	Renouvellement de l'autorisation de traverse de route pour les véhicules hors route pour le club de 3 et 4 roues de l'Estrie 2009-2010

#### **7.4 ASSAINISSEMENT DES EAUX**

#### **7.5 LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

2009-05-202	7.5.1	Demande de soutien de l'International de soccer Jean-Yves Phaneuf de Granby 2009
2009-05-203	7.5.2	Camp de jour spécialisé de soccer
2009-05-204	7.5.3	Camp de jour spécialisé de tennis
2009-05-205	7.5.4	Tournois de tennis 2009
2009-05-206	7.5.5	Prêt du Centre culturel St-John pour une exposition de photographies
N.M.	7.5.6	Mise aux normes du bâtiment sis au 46 chemin Compton
2009-05-207	7.5.7	Demande d'utilisation du terrain de baseball du Parc Grégoire
2009-05-208	7.5.8	Demande de subvention pour l'annexe du Centre culturel et sportif auprès du FCCQ
2009-05-209	7.5.9	Demande de subvention pour l'annexe du Centre culturel et sportif auprès du FDSAP
200--05-210	7.5.10	Demande de subvention pour le stationnement du Centre culturel et sportif auprès du FCCQ
2009-05-211	7.5.11	Demande de subvention pour le stationnement du Centre culturel et sportif auprès du FDSAP
2009-05-212	7.5.12	Modification de la résolution numéro 2009-04-151 relative au projet de sculptures dans le Parc John-Savage à l'été 2009

4 MAI 2009

**7.6 SÉCURITÉ PUBLIQUE**

2009-05-213 7.6.1 Demande d'autorisation et de certificat d'autorisation pour une borne sèche

**7.7 DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFE**

**8. DIVERS**

2009-05-214 8.1 Renouvellement au Réseau d'information municipale (RIMQ)

**9. AFFAIRES DU PERSONNEL**

N.M. 9.1 Dépôt de la liste des embauches de surnuméraires

2009-05-215 9.2 Autorisation à la Ville de Drummondville d'accepter au nom de la Ville de Bromont la proposition de SSQ-Vie dans le cadre du regroupement de l'Estrie-Montérégie

2009-05-216 9.3 Lettre d'entente entre le syndicat des employés municipaux de la Ville de Bromont (CSN) et la Ville de Bromont

2009-05-217 9.4 Adjudication du contrat pour l'achat d'équipements des espaces clos

**10. CORRESPONDANCE ET DÉPÔT DE DOCUMENTS**

N.M. 10.1 Dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté de la Haute-Yamaska tenue le 8 avril 2009

N.M. 10.2 Dépôt d'un avis de la Régie des alcools, des courses et des jeux concernant une demande de permis pour le Transit Restaurant Bar (101, rue du Ciel)

N.M. 10.3 Dépôt d'un avis de la Régie des alcools, des courses et des jeux concernant une demande de permis pour Source EJ (633, rue Shefford)

## 4 MAI 2009

	<b>11.</b>	<b><u>VARIA</u></b>
2009-05-218	11.1	Transport adapté pour nous inc. : entente de transport
2009-05-219	11.2	Mandat aux vérificateurs
2009-05-220	11.3	Autorisation donnée à Madame Pauline Quinlan de siéger au CA de la FCM
2009-05-221	11.4	Dépenses pour le projet de jumelage avec la Ville de Grigny
2009-05-222	11.5	Demande d'utilisation des installations du dekhochey et du tennis
N.M.	<b>12.</b>	<b><u>PÉRIODE DE QUESTIONS</u></b>
2009-05-223	<b>13.</b>	<b><u>LEVÉE DE LA SÉANCE</u></b>

LA GREFFIÈRE

CATHERINE NADEAU

**2009-05-190**

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 MAI 2009**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 4 mai 2009 avec les modifications suivantes :

- Le sujet 7.5.6 est reporté à une séance subséquente ;
- Les sujets suivants sont ajoutés au VARIA :

11.1 Transport adapté pour nous inc. : entente de transport ;

**4 MAI 2009**

- 11.2 Mandat aux vérificateurs ;
- 11.3 Autorisation donnée à Madame Pauline Quinlan de siéger au CA de la FCM ;
- 11.4 Dépenses pour le projet de jumelage avec la Ville de Grigny ;
- 11.5 Demande d'utilisation des installations du dekhochey et du tennis.

**ADOPTÉ**

**2009-05-191**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 20 AVRIL 2009**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie dudit procès-verbal ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ALAIN CHÉNIER  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter, tel que rédigé et sans modification, le procès-verbal de l'assemblée du conseil municipal tenue le 20 avril 2009.

**ADOPTÉ**

**2009-05-192**

**ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS D'AVRIL 2009**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**4 MAI 2009**

D'adopter la liste des comptes à payer du mois d'avril 2009 au montant de **UN MILLION SEPT CENT SOIXANTE-SEPT MILLE HUIT CENT CINQUANTE-NEUF DOLLARS ET QUATRE-VINGT-QUATRE CENTS (1 767 859,84 \$)** à payer par le fonds d'administration.

D'autoriser le trésorier à émettre les chèques en paiement desdits comptes.

**ADOPTÉ**

**N.M.**

**DÉPÔT DE LA LISTE DES PERMIS DE CONSTRUCTION DU MOIS  
D'AVRIL 2009**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la liste des permis de construction du mois d'avril 2009. Le montant des permis émis durant le mois d'avril 2009 se chiffre à **TROIS MILLIONS DEUX CENT DOUZE MILLE SEPT CENT QUATRE-VINGT-DEUX DOLLARS (3 212 782 \$)**.

Madame la mairesse Pauline Quinlan se retire de son siège.

**2009-05-193**

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES DES  
MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUES  
LES 7 ET 21 AVRIL 2009**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie desdits procès-verbaux ;

**4 MAI 2009**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil municipal entérine les recommandations du Comité Consultatif d'Urbanisme faites dans ses assemblées du 7 et 21 avril 2009.

**ADOPTÉ**

Madame la mairesse Pauline Quinlan réintègre son siège.

**2009-05-194**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 876-56-2009 INTITULÉ :  
RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO  
876-2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN D'AJOUTER AUX USAGES  
AUTORISÉS DANS LA ZONE C01-169 (BOUL. BROMONT ET  
SHEFFORD), LES USAGES DE LA CATÉGORIE « SERVICE  
FINANCIER » ET DE MODIFIER CERTAINES NORMES  
APPLICABLES DANS LA ZONE R01-127 (RUE DORCHESTER)**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie dudit règlement et déclarent l'avoir lu ;

ATTENDU la résolution numéro 2009-02-063 dispensant la greffière ou le greffier par intérim à faire la lecture lors de l'adoption des projets de règlement et du règlement numéro 876-56-2009 ;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation s'est tenue le 6 avril 2009 à 19 : 30 heures ;

ATTENDU QUE ledit règlement est disponible pour la population ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ALAIN CHÉNIER  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**4 MAI 2009**

D'adopter, tel que rédigé et sans modification, le règlement numéro 876-56-2009 intitulé : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876-2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN D'AJOUTER AUX USAGES AUTORISÉS DANS LA ZONE C01-169 (BOUL. BROMONT ET SHEFFORD), LES USAGES DE LA CATÉGORIE « SERVICE FINANCIER » ET DE MODIFIER CERTAINES NORMES APPLICABLES DANS LA ZONE R01-127 (RUE DORCHESTER).

**ADOPTÉ**

**N.M.**

**DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2008**

Les membres du Conseil ont pris connaissance du rapport financier 2008.

**N.M.**

**DÉPÔT DU RAPPORT SEMESTRIEL DES ÉTATS COMPARATIFS AU  
31 MARS 2009**

Les membres du Conseil ont pris connaissance dudit rapport semestriel des états comparatifs au 31 mars 2009.

**2009-05-195**

**ADJUDICATION D'UN CONTRAT POUR RÉHABILITER  
L'ALIMENTATION ÉLECTRIQUE DES LUMINAIRES SUR LE  
BOULEVARD DE L'INNOVATION**

ATTENDU QUE des voleurs ont subtilisé tout le filage électrique tant dans la partie souterraine que dans la section du fût qui alimente les luminaires du boulevard de l'Innovation à Bromont ;

**4 MAI 2009**

ATTENDU QUE la police de Bromont a fait le constat de l'évènement et qu'un rapport a été rédigé ;

ATTENDUE QU'une estimation des coûts a été présenté à nos assureurs et que notre demande est recevable ;

ATTENDUE QUE le Service des travaux publics a procédé à une recherche de prix sur invitation auprès de trois (3) entrepreneurs électriciens ;

SCE électrique inc. : 57 609,00\$ plus taxes ;  
Lanctôt électrique : 60 455,00\$ plus taxes ;  
ECCO électrique : 61 240,00\$ plus taxes ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ALAIN CHÉNIER  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'octroyer le contrat pour la réhabilitation de tous les luminaires de rue du boulevard de l'Innovation à la compagnie S.C.E. Électrique inc. pour la somme de **CINQUANTE-SEPT MILLE SIX CENT NEUF DOLLARS (57 609,00\$)**, plus les taxes applicables.

DE procéder à un amendement budgétaire et de comptabiliser la réclamation à faire parvenir à l'assureur au montant de **CINQUANTE-DEUX MILLE SIX CENT NEUF DOLLARS (52 509,00 \$)**, plus les taxes applicables.

D'approprier un montant de **CINQ MILLE DOLLARS (5 000,00 \$)** à même le surplus accumulé pour défrayer le coût net de la Ville de Bromont.

**ADOPTÉ**

**2009-05-196**

**ADJUDICATION DU CONTRAT DE MARQUAGE DE CHAUSSÉE  
POUR LA SAISON 2009**

ATTENDU QUE le Service des Travaux publics à procédé à un appel d'offres sur invitations pour le marquage de chaussées pour la saison 2009;

ATTENDU QUE nous avons invité cinq (5) entrepreneurs à soumettre des soumissions et que deux (2) d'entre eux nous ont déposé des soumissions dûment complétées et conformes aux documents d'appel d'offres;

**4 MAI 2009**

ATTENDU QUE le plus bas soumissionnaire est l'entrepreneur qui a fait le marquage des dernières années et qu'il connaît bien le territoire et fait un travail de qualité;

ATTENDUE QUE les documents d'appel d'offres demandaient aux entrepreneurs des prix pour trois (3) années consécutives et que si les travaux sont jugés satisfaisants la Ville se réserve la possibilité de renouveler le contrat par tacite reconduction pour (2) périodes additionnelles et successives de douze (12) mois chacune;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ALAIN CHÉNIER  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'octroyer le contrat pour le marquage de chaussée pour la saison 2009 au plus bas soumissionnaire conforme soit la compagnie Ligne de Stationnement Rivard pour une dépense maximale de **QUARANTE SIX MILLE DOLLARS (46 000\$)**.

**ADOPTÉ**

**2009-05-197**

**SERVITUDE DE PASSAGE SUR LE TERRAIN DU BUREAU DE  
L'ACCUEIL TOURISTIQUE**

ATTENDU QU'une demande a été présentée par le propriétaire du lot afin qu'une servitude soit accordée en faveur dudit lot pour permettre aux véhicules d'accéder au boulevard de Bromont en empruntant une allée de circulation située sur le lot ;

ATTENDU que cette voie de circulation véhiculaire faisait partie du plan d'implantation déjà approuvé par le conseil;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser la mairesse de la Ville, Madame Pauline Quinlan et la greffière de la Ville, Madame Catherine Nadeau, à signer tout document nécessaire pour accorder en faveur du lot dominant numéro 4 286 089, une servitude de passage sur le lot servant 2 593 793 aux conditions suivantes :

**4 MAI 2009**

1. Les véhicules pourront emprunter ce passage seulement en direction du boulevard de Bromont;
2. La largeur de la voie véhiculaire ne devra pas excéder 4,50 mètres;
3. Le propriétaire du lot dominant devra acquitter tous les frais reliés à cette servitude et sera responsable de toutes les démarches nécessaires pour l'obtenir;
4. Le propriétaire du lot dominant devra, préalablement à l'obtention de la servitude, faire approuver par le directeur de l'urbanisme, les aménagements qu'il proposera afin d'assurer la sécurité des cycliste et des piétons qui traverseront cette voie d'accès en empruntant la piste multifonctionnelle. Ces aménagements devront nécessairement viser le ralentissement de la circulation véhiculaire et être conçu pour répondre en priorité aux besoins des piétons et des cyclistes ;
5. Le propriétaire sera le seul responsable de tous les coûts reliés aux aménagements nécessaires pour satisfaire les conditions du paragraphe précédent, incluant ceux reliés à la préparation des plans et devis et l'évaluation du coût des travaux, et devra faire réaliser les travaux selon les exigences de la Ville. Il devra également remettre au directeur des finances de la Ville de Bromont une lettre de garantie bancaire ou un chèque visé d'un montant égal à la soumission qu'il retiendra, avant de débiter les travaux.

**ADOPTÉ**

**2009-05-198**

**AUTORISATION DE SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE DU  
PROJET « CARRÉ DES PINS – PHASE 2 »**

ATTENDU QUE la Ville a approuvé la réalisation de la phase 2 du projet immobilier Carré des Pins;

ATTENDU QU'une entente concernant des travaux municipaux doit être conclue afin de permettre à Immobilier Robert Desourdy inc. de réaliser les travaux municipaux pour la phase 2 du projet immobilier Carré des Pins;

ATTENDU QUE les plans et devis des travaux municipaux et les conditions reliées à la réalisation de ces travaux tels que précisés dans le protocole d'entente P2009-CDP-04 entre la *Ville de Bromont* et *Immobilier Robert Desourdy inc.* relatif aux travaux municipaux pour la phase 2 du projet immobilier Carré des Pins satisfont les deux (2) parties;

**4 MAI 2009**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser le directeur général de la Ville à signer le protocole d'entente P2009-CDP-04, conditionnellement à ce que toutes les conditions préalables à cette signature soient satisfaites.

**ADOPTÉ**

**2009-05-199**

**AUTORISATION DE SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE DU  
PROJET « LA VALLÉE DES LILAS »**

ATTENDU QUE la Ville a approuvé la réalisation d'un projet immobilier (La Vallée des Lilas) sur un emplacement situé à l'ouest du chemin de Gaspé, entre les rues de Beauharnois et des Lilas;

ATTENDU QU'une entente concernant des travaux municipaux doit être conclue afin de permettre à 9176 0934 QUEBEC INC., représentée par Monsieur. José Lobato, de réaliser les travaux municipaux pour le projet immobilier en question;

ATTENDU QUE les plans et devis des travaux municipaux et les conditions reliées à la réalisation de ces travaux tels que précisés dans le protocole d'entente P2009-VDL-05 entre la *Ville de Bromont* et 9176 0934 *QUEBEC INC inc.* relatif aux travaux municipaux pour projet immobilier « La Vallée des Lilas » satisfont les deux (2) parties;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ALAIN CHÉNIER  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser le directeur général de la Ville à signer le protocole d'entente P2009-VDL-05, conditionnellement à ce que toutes les conditions préalables à cette signature soient satisfaites.

**ADOPTÉ**

**4 MAI 2009**

**2009-05-200**

**AUTORISATION DE SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE DU  
PROJET « SOMMET CHAMPÊTRE »**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a accepté le projet Sommet champêtre;

ATTENDU QUE le protocole d'entente est à la satisfaction de la Ville de Bromont et des promoteurs;

ATTENDU QU'il est nécessaire de disposer du protocole avant toute émission de permis de travaux;

ATTENDU QUE la direction générale recommande la signature du protocole;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance dudit protocole d'entente ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer pour et au nom de la Ville de Bromont le protocole d'entente du projet Sommet Champêtre et à autoriser le début des travaux.

**ADOPTÉ**

**2009-05-201**

**RENOUVELLEMENT DE L'AUTORISATION DE TRAVERSE DE  
ROUTE POUR LES VÉHICULES HORS ROUTE POUR LE CLUB DE 3  
ET 4 ROUES DE L'ESTRIE 2009-2010**

ATTENDU QUE le Club de 3 et 4 roues de l'Estrie sollicite la Ville de Bromont pour obtenir les autorisations requises en regard des traverses de rues présentes sur leur parcours;

ATTENDU QUE la demande vise la traverse des routes Huot, Grégoire, Gagnon, Sallaberry, boulevard de l'Aéroport, Racine, Paquette, Magenta, route Pierre-Laporte, de Montréal, boulevard de l'Innovation, Belval;

**4 MAI 2009**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont désire autoriser quelques-unes de ces traverses;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ALAIN CHÉNIER  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser la greffière à signer les autorisations demandées avec les modalités suivantes :

- Un sentier été/hiver, traversant les rues Huot, Grégoire, Magenta (le long de la route 139);
- Un sentier d'hiver, traversant les rues Paquette, Racine, boulevard de l'Aéroport, les chemins de Sallaberry, et de Belval.

QUE l'autorisation soit valide jusqu'au mois de juin 2010 et qu'elle exclut spécifiquement la rue Gagnon, la route Pierre-Laporte, la rue de Montréal et le boulevard de l'Innovation.

QUE l'ensemble de la signalisation requise soit implantée au frais du Club et en conformité avec les normes applicables.

**ADOPTÉ**

**2009-05-202**

**DEMANDE DE SOUTIEN DE L'INTERNATIONAL DE SOCCER JEAN-YVES PHANEUF DE GRANBY 2009**

ATTENDU la demande du comité organisateur de l'International de soccer Jean-Yves Phaneuf pour la tenue d'un tournoi du 5 au 7 septembre 2009 en ce qui concerne le prêt de plateaux, d'équipements et de matériel ainsi qu'un service d'entretien des plateaux;

ATTENDU QUE la Ville dispose des installations sportives demandées, d'équipements et d'une partie du matériel demandé;

ATTENDU QUE la Ville souhaite contribuer à la tenue d'événements générant des retombées locales et régionales;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**4 MAI 2009**

DE permettre l'utilisation des terrains de soccer à ONZE (11) joueurs et de leur équipement du Campus récréo-éducatif Germain-Désourdy et du Parc Compton, de poubelles et l'intervention de personnel d'entretien dans le cadre de l'International de soccer Jean-Yves Phaneuf de Granby.

**ADOPTÉ**

**2009-05-203**

**CAMP DE JOUR SPÉCIALISÉ DE SOCCER**

ATTENDU la demande d'offrir un camp de jour spécialisé de soccer par l'Académie de soccer Jocelyn Roy du 6 au 10 juillet 2009, de 8h30 à 15h30;

ATTENDU le dépôt de la programmation prévue;

ATTENDU la conformité de l'organisme;

ATTENDU la complémentarité de ce projet avec les offres de service en matière de camp de jour;

ATTENDU la disponibilité des terrains de soccer du campus Germain-Désourdy selon l'horaire demandé;

ATTENDU QUE le SLCVC-T se garde le droit d'interdire l'accès aux plateaux en cas de mauvais temps persistant;

ATTENDU QUE l'organisme percevra, pour et au nom de la Ville, un tarif équivalent à celui exigé à l'inscription pour les participants non-résidents;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

DE permettre l'utilisation gratuite des terrains du Campus récréo-éducatif Germain-Désourdy pour la tenue du camp de jour de soccer du 6 au 10 juillet 2009 de 8h30 à 15h30.

D'établir une tarification spéciale pour l'utilisation de plateaux intérieurs au Centre sportif et culturel (20.75\$/hre durant un minimum de 3 hres consécutives d'utilisation) pour la durée de ce camp de jour spécialisé de soccer.

**ADOPTÉ**

**4 MAI 2009**

**2009-05-204**

**CAMP DE JOUR SPÉCIALISÉ DE TENNIS**

ATTENDU la demande d'offrir un camp de jour spécialisé de tennis par Action loisirs;

ATTENDU le dépôt de la programmation prévue;

ATTENDU la conformité de l'organisme;

ATTENDU les liens de partenariat établis avec l'organisme depuis 2002;

ATTENDU la complémentarité de ce projet avec les offres de service en matière de camp de jour;

ATTENDU le grand nombre de citoyens se prévalant d'un droit d'accès aux heures d'opération régulières du terrain de tennis;

ATTENDU QUE l'organisme percevra pour et au nom de la Ville un tarif équivalent à celui exigé à l'inscription pour les participants non-résidents;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

DE permettre l'utilisation de 2 des 4 terrains de tennis municipal par Action loisirs dans le cadre du Camp de jour spécialisé de tennis du 29 juin au 2 juillet et du 24 au 27 août 2009 du lundi au jeudi, de 9h00 à 12h00 et les vendredis 3 juillet et 28 août de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 15h00 et ce gratuitement.

D'autoriser une tarification spéciale pour l'utilisation de plateaux intérieurs au Centre sportif et culturel (20.75\$/hre pour un minimum de 3 hres consécutives d'utilisation) lors de la durée de ce camp.

**ADOPTÉ**

**2009-05-205**

**TOURNOIS DE TENNIS 2009**

ATTENDU QU'une demande a été formulée par un regroupement de citoyens pour la tenue de tournois de tennis utilisant les terrains de tennis municipaux;

**4 MAI 2009**

ATTENDU QUE les participants à ces tournois sont majoritairement bromontois;

ATTENDU QUE la tenue de ces tournois réduira l'accès à ces installations et que la population devra être avisée;

ATTENDU QUE le regroupement s'engage à respecter les règlements et politiques de la Ville ainsi que les lois fédérales et provinciales en vigueur ;

ATTENDU QUE la Ville dispose des installations sportives demandées et veut en favoriser l'accès;

ATTENDU QUE la Ville veut favoriser la tenue d'événements sportifs et la participation de la population;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser la tenue d'un tournoi de tennis en simple, les samedi 20 juin et dimanche 21 juin 2009, de 08h00 à 17h00, sur DEUX (2) des QUATRE(4) courts des terrains de tennis municipaux.

D'autoriser la tenue d'un tournoi de tennis en double East Side Mario's Open, samedi le 22 août 2009 (23 août si remis), de 08h00 à 17h00, sur les QUATRE (4) courts des terrains du tennis municipaux.

D'autoriser l'installation d'une banderole de 2'X 6' identifiant les commanditaires de ces tournois pour la durée de ces événements.

**ADOPTÉ**

**2009-05-206**

**PRÊT DU CENTRE CULTUREL ST-JOHN POUR UNE EXPOSITION  
DE PHOTOGRAPHIES**

ATTENDU QUE les élèves de 5<sup>e</sup> année de l'école Saint-Vincent-Ferrier souhaitent exposer, le vendredi 8 mai prochain au Centre culturel St-John, des photographies de Bromont prises dans le cadre d'un projet lié au Congrès mondial d'éducation relative à l'environnement qui se déroulera en mai prochain à Montréal;

**4 MAI 2009**

ATTENDU QUE les élèves souhaitent vendre leurs œuvres pour financer leur voyage de fin d'année;

ATTENDU QUE le Centre culturel St-John est disponible le vendredi 8 mai et la veille pour le montage de l'exposition;

ATTENDU QUE le Centre culturel St-John, en tant que lieu de culture, peut accueillir une exposition de courte durée;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

DE prêter gratuitement le Centre culturel St-John aux élèves de 5<sup>e</sup> année de l'école Saint-Vincent-Ferrier pour qu'ils puissent réaliser une exposition de photographies, le tout supervisé par les deux (2) professeurs de 5<sup>e</sup> année : Édith Bundock et Mia Plourde.

D'autoriser ces élèves de 5<sup>e</sup> année à vendre leurs œuvres pour financer leur voyage de fin d'année.

**ADOPTÉ**

**N.M.**

**MISE AUX NORMES DU BÂTIMENT SIS AU 46 CHEMIN COMPTON**

Le sujet 7.5.6 est reporté à une séance subséquente.

**2009-05-207**

**DEMANDE D'UTILISATION DU TERRAIN DE BASEBALL DU PARC  
GRÉGOIRE**

ATTENDU QUE le programme 2009 offert par l'Association de baseball mineur de St-Alphonse bonifie l'offre de services et a été offert aux résidents bromontois sans en limiter l'accès;

**4 MAI 2009**

ATTENDU QUE suite à la période d'inscription, le nombre de bromontois inscrits représente 50% des usagers;

ATTENDU QUE l'Association de baseball mineur de St-Alphonse est un organisme dont le SLCVC-T a vérifié la conformité;

ATTENDU QUE la Ville dispose d'un terrain de balle au parc Grégoire et veut en favoriser l'accès;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

DE permettre à l'Association de baseball mineur de St-Alphonse l'utilisation gratuite du terrain de balle du parc Grégoire pour la réalisation de son programme d'activités estivales tenu du 19 mai au 14 août 2009, les lundis, jeudis et vendredis de 18h00 à 21h00, ainsi que 6 joutes les samedis (dates à définir en mai) de 9h00 à 15h00.

**ADOPTÉ**

**2009-05-208**

**DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ANNEXE DU CENTRE  
CULTUREL ET SPORTIF AUPRÈS DU FCCQ**

ATTENDU QUE le Conseil municipal souhaite se doter d'infrastructures supplémentaires afin de répondre aux besoins des familles et de sa population en générale;

ATTENDU QUE la Ville ne possède pas toutes les ressources financières pour effectuer l'agrandissement du Centre sportif et culturel de Bromont;

ATTENDU les impacts sur le développement résidentiel et les services offerts aux citoyens;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**4 MAI 2009**

D'autoriser Monsieur Francis Bouchard de la firme Héloïse Thibodeau, architecte, à signer pour et au nom de la Ville de Bromont (requérante), à titre de mandataire, une demande de subvention au Fonds Chantiers Canada-Québec (FCCQ).

**ADOPTÉ**

**2009-05-209**

**DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ANNEXE DU CENTRE  
CULTUREL ET SPORTIF AUPRÈS DU FDSAP**

ATTENDU QUE le Conseil municipal souhaite se doter d'infrastructures supplémentaires afin de répondre aux besoins des familles et de sa population en générale;

ATTENDU QUE la Ville ne possède pas toutes les ressources financières pour effectuer l'agrandissement du Centre sportif et culturel de Bromont;

ATTENDU les impacts sur le développement résidentiel et les services offerts aux citoyens;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser Francis Bouchard de la firme Héloïse Thibodeau, architecte à signer pour et au nom de la Ville de Bromont (requérante), à titre de mandataire, une demande de subvention au Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique (FDSAP).

**ADOPTÉ**

4 MAI 2009

**2009-05-210**

**DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE STATIONNEMENT DU  
CENTRE CULTUREL ET SPORTIF AUPRÈS DU FCCQ**

ATTENDU QUE le Conseil municipal souhaite se doter d'infrastructures supplémentaires afin de répondre aux besoins des familles et de sa population en générale;

ATTENDU QUE la Ville ne possède pas toutes les ressources financières pour effectuer l'aménagement d'un stationnement adéquat pour permettre l'accès aux infrastructures de loisirs tel que (route verte, sentiers, soccer, tennis, module multisports, aréna);

ATTENDU les impacts aux services offerts aux citoyens;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser Francis Bouchard de la firme Héloïse Thibodeau, architecte à signer pour et au nom de la Ville de Bromont (requérante), à titre de mandataire, une demande de subvention au Fonds Chantiers Canada-Québec (FCCQ).

**ADOPTÉ**

**2009-05-211**

**DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE STATIONNEMENT DU  
CENTRE CULTUREL ET SPORTIF AUPRÈS DU FDSAP**

ATTENDU QUE le Conseil municipal souhaite se doter d'infrastructures supplémentaires afin de répondre aux besoins des familles et de sa population en générale;

ATTENDU QUE la Ville ne possède pas toutes les ressources financières pour effectuer l'aménagement d'un stationnement adéquat pour permettre l'accès aux infrastructures de loisirs tel que (route verte, sentiers, soccer, tennis, module multisports, aréna);

ATTENDU les impacts aux services offerts aux citoyens;

**4 MAI 2009**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser Francis Bouchard de la firme Héloïse Thibodeau, architecte à signer pour et au nom de la Ville de Bromont (requérante), à titre de mandataire, une demande de subvention au Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique (FDSAP).

**ADOPTÉ**

**2009-05-212**

**MODIFICATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 2009-04-151  
RELATIVE AU PROJET DE SCULPTURES DANS LE PARC JOHN-  
SAVAGE À L'ÉTÉ 2009**

ATTENDU la résolution numéro 2009-04-151 relative au projet de sculptures dans le parc John-Savage à l'été 2009 ;

ATTENDU QU'il avait été convenu de prendre la somme de 2 350 \$ à même le budget de fonctionnement pour la réalisation de ce projet ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

DE modifier la résolution numéro 2009-04-151 afin d'y lire dans la sixième conclusion « D'approprier un montant de **DEUX MILLE TROIS CENT CINQUANTE DOLLARS (2 350 \$)** à même le surplus accumulé ».

**ADOPTÉ**

**2009-05-213**

**DEMANDE D'AUTORISATION ET DE CERTIFICAT  
D'AUTORISATION POUR UNE BORNE SÈCHE**

ATTENDU la demande d'autorisation et de certificat d'autorisation pour l'installation d'une borne sèche ;

**4 MAI 2009**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de ladite demande d'autorisation et de certificat d'autorisation ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ALAIN CHÉNIER**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la greffière, Madame Catherine Nadeau, à signer pour et au nom de la Ville de Bromont la demande d'autorisation et de certificat d'autorisation pour le projet d'une borne sèche.

**ADOPTÉ**

**2009-05-214**

**RENOUVELLEMENT AU RÉSEAU D'INFORMATION MUNICIPALE  
(RIMQ)**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont souhaite renouveler son abonnement au Réseau d'information municipale du Québec jusqu'au 1<sup>er</sup> juin 2010 ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le directeur des finances et trésorier à verser la somme de **CINQ CENT CINQUANTE DOLLARS (550 \$)**, plus les taxes applicables, à titre de cotisation annuelle au Réseau d'information municipale du Québec jusqu'au 1<sup>er</sup> juin 2010.

**ADOPTÉ**

**N.M.**

**DÉPÔT DE LA LISTE DES EMBAUCHES DE SURNUMÉRAIRES**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la liste des embauches de surnuméraires.

**4 MAI 2009**

**2009-05-215**

**AUTORISATION À LA VILLE DE DRUMMONDVILLE D'ACCEPTER  
AU NOM DE LA VILLE DE BROMONT LA PROPOSITION DE SSQ-  
VIE DANS LE CADRE DU REGROUPEMENT DE L'ESTRIE-  
MONTÉRÉGIE**

ATTENDU le mandat confié au Groupe Financier AGA inc. (AGA) afin d'agir à titre de consultant pour la municipalité dans le cadre du regroupement d'achat en assurance collective de l'Estrie-Montérégie ;

ATTENDU QUE six (6) compagnies ont déposé une soumission;

ATTENDU l'analyse produite par AGA portant sur un contrat d'une durée maximum de soixante (60) mois tel que prévu au devis;

ATTENDU les conclusions d'AGA;

ATTENDU la décision unanime des municipalités du regroupement face au choix de l'assureur à retenir ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QU'AGA agisse à titre d'expert conseil en assurance collective pour et au nom de la ville à compter du 1<sup>er</sup> juin 2009.

D'accepter la soumission de SSQ-Vie pour toutes les protections qui y sont prévues.

QUE ce contrat soit pour une durée de soixante (60) mois maximum, sujet au renouvellement tel que prévu au devis, que leur mise en vigueur soit effective le 1<sup>er</sup> juin 2009, que les taux soient garantis jusqu'au 30 septembre 2010 et les frais d'administration jusqu'à la fin des contrats (maximum 60 mois).

D'autoriser la Ville de Drummondville à octroyer pour et au nom de notre municipalité le contrat indiqué ci-haut selon les dispositions de la Loi.

QUE les taux et les primes pour chacune des protections soient pour les 16 premiers mois du contrat selon ce qui apparaît aux tableaux déposés par AGA.

QUE les primes peuvent varier en fonction du volume (c'est-à-dire des ajouts, des retraits ou des variations dans le nombre et la fonction des personnes adhérentes).

**ADOPTÉ**

4 MAI 2009

**2009-05-216**

**LETTRE D'ENTENTE ENTRE LE SYNDICAT DES EMPLOYÉS  
MUNICIPAUX DE LA VILLE DE BROMONT (CSN) ET LA VILLE DE  
BROMONT**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de ladite lettre d'entente ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ALAIN CHÉNIER**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter la lettre d'entente et autoriser Madame Pauline Quinlan, mairesse, et Madame Marie-Jérôme Hanoul, directrice des ressources humaines, à signer ladite lettre d'entente pour et au nom de la Ville de Bromont.

**ADOPTÉ**

**2009-05-217**

**ADJUDICATION DU CONTRAT POUR L'ACHAT D'ÉQUIPEMENTS  
DES ESPACES CLOS**

ATTENDU QUE quatre (4) appels d'offres par voie d'invitation écrite ont été envoyés pour l'achat et l'installation des équipements pour les espaces clos et qu'à la fermeture des soumissions, le 28 avril 2009, les trois (3) soumissions suivantes ont été reçues :

NOM	OPTION 1 (équipements pour espaces clos)	OPTION 2 (installation et certification de la conformité par des ingénieurs)	TOTAL (taxes incluses)
SOLUS SÉCURITÉ INC.	29 680,42 \$	19 183,11 \$	48 863,53 \$
ACKLANDS GRAINGER	34 579,14 \$	25 329,15 \$	59 908,29 \$
SPI SÉCURITÉ	36 628,06 \$	16 093,34 \$	52 721,40 \$

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**4 MAI 2009**

D'adjuger le contrat d'achat et l'installation d'équipements au plus bas soumissionnaire conforme, soit SOLUS SÉCURITÉ INC. pour un montant de 43 289,95 \$ avant les taxes auquel se rajoute un montant de 724,65 \$ avant les taxes pour l'équipement de trois (3) harnais de sécurité d'une catégorie supérieure, pour un montant de **QUARANTE QUATRE MILLE QUATORZE DOLLARS ET SOIXANTE CENTS (44 014,60 \$)** plus les taxes applicables.

QU'un montant de **VINGT TROIS MILLE SEPT CENT QUARANTE DOLLARS ET TRENTE SEPT CENTS (23 740,37 \$)** soit approprié à même la réserve financière.

QU'un montant de **VINGT TROIS MILLE SEPT CENT QUARANTE DOLLARS ET TRENTE SEPT CENTS (23 740,37 \$)** soit imputé à même le règlement 958-2009, item I – Projet santé et sécurité au travail.

**ADOPTÉ**

**N.M.**

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU  
CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA  
HAUTE-YAMASKA TENUE LE 8 AVRIL 2009**

Les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté de la Haute-Yamaska tenue le 8 avril 2009.

**N.M.**

**DÉPÔT D'UN AVIS DE LA RÉGIE DES ALCOOLS, DES COURSES ET  
DES JEUX CONCERNANT UNE DEMANDE DE PERMIS POUR LE  
TRANSIT RESTAURANT BAR (101, RUE DU CIEL)**

Les membres du Conseil ont pris connaissance dudit avis de la Régie des alcools, des courses et des jeux concernant une demande de permis pour le Transit Restaurant Bar (101, rue du Ciel).

**4 MAI 2009**

**N.M.**

**DÉPÔT D'UN AVIS DE LA RÉGIE DES ALCOOLS, DES COURSES ET  
DES JEUX CONCERNANT UNE DEMANDE DE PERMIS POUR  
SOURCE EJ (633, RUE SHEFFORD)**

Les membres du Conseil ont pris connaissance dudit avis de la Régie des alcools, des courses et des jeux concernant une demande de permis pour Source EJ (633, rue Shefford).

**2009-05-218**

**TRANSPORT ADAPTÉ POUR NOUS INC. : ENTENTE DE  
TRANSPORT**

ATTENDU QU'il y aura une nouvelle entente de service de transport pour deux minibus adapté afin desservir la clientèle de Transport adapté pour nous inc. durant les heures de pointe ;

ATTENDU QUE cette entente sera d'une durée de quatre (4) ans débutant le 1<sup>er</sup> janvier 2010 et se terminant le 31 décembre 2013 ;

ATTENDU QUE le plus bas soumissionnaire a été choisi et qu'il s'agit de la compagnie d'autobus Promenade de l'Estrie enr. 2534-4110 Québec inc. de Magog ;

ATTENDU QUE le montant pour l'année 2010 pour les deux minibus adapté totalise 135 224,25 \$ plus taxes et sera indexé annuellement selon le coût de la vie ;

ATTENDU QUE l'organisme Transport adapté pour nous inc., représenté par Madame Thérèse Fontaine, présidente et Madame Manon Bessette, directrice générale seront les signataires du contrat de transport ;

ATTENDU QUE Promenade de l'Estrie enr. est représenté par Monsieur Richard Lefebvre et sera le signataire du contrat ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la Ville de Bromont accepte que Transport adapté pour nous inc. signe une entente de transport pour deux minibus adapté pour une durée de quatre années.

**ADOPTÉ**

**4 MAI 2009**

**2009-05-219**

**MANDAT AUX VÉRIFICATEURS**

ATTENDU QU'en vertu de l'article 108 de la *Loi sur les cités et villes*, le Conseil doit nommer un vérificateur externe ;

ATTENDU la proposition de la firme Samson Bélair Deloitte & Touche pour l'exercice financier 2009;

ATTENDU QUE suite à l'analyse de l'offre de services reçue, celle-ci répond aux exigences qualitatives de la Ville de Bromont;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter l'offre de services de la firme Samson Bélair Deloitte & Touche pour la vérification du rapport financier et du taux global de taxation pour l'exercice financier 2009 pour des honoraires de **VINGT MILLE CENT DOLLARS (20 100 \$)**, plus les taxes applicables.

**ADOPTÉ**

**2009-05-220**

**AUTORISATION DONNÉE À MADAME PAULINE QUINLAN DE  
SIÉGER AU CA DE LA FCM**

ATTENDU QUE l'élection du Conseil national d'administration de la Fédération canadienne des municipalités se fera lors du 72<sup>e</sup> congrès annuel à Whistler ;

ATTENDU QUE la mairesse Madame Pauline Quinlan est intéressée à siéger au Conseil d'administration ;

ATTENDU le formulaire de consentement à cet effet ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil municipal de la Ville de Bromont est disposé à prendre en charge le coût de la participation de la mairesse Madame Pauline Quinlan, aux réunions du Conseil national d'administration de la Fédération Canadienne des Municipalités pour l'année 2009.

**ADOPTÉ**

**4 MAI 2009**

**2009-05-221**

**DÉPENSES POUR LE PROJET DE JUMELAGE AVEC LA VILLE DE GRIGNY**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a signé une charte de jumelage avec la Ville de Grigny en France ;

ATTENDU QU'un budget pour les activités de jumelage a été adopté au budget 2009 mais que l'annonce de la délégation n'était pas officialisée;

ATTENDU QUE le budget de jumelage inclut également les activités avec la Ville de Cabourg en France ;

ATTENDU QU'une part du budget est déjà engagée pour soutenir des activités prévues avec la Ville de Cabourg ;

ATTENDU QUE la délégation compte huit (8) personnes, dont le maire de Grigny, pour une période de 7 jours, soit du 17 au 23 mai ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ALAIN CHÉNIER**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ **RÉAL BRUNELLE**

D'augmenter le budget des activités de jumelage d'une somme n'excédant pas **CINQ MILLE DOLLARS (5000 \$)** afin d'être en mesure d'accueillir convenablement à Bromont la délégation grignerote.

D'approprier un montant de **CINQ MILLE DOLLARS (5 000,00 \$)** à même le surplus accumulé.

**ADOPTÉ**

**2009-05-222**

**DEMANDE D'UTILISATION DES INSTALLATIONS DU DEKHOCHEY ET DU TENNIS**

ATTENDU QUE le Collège Mont-Sacré-Cœur de Granby a fait la demande d'utiliser les installations du dekhockey et des terrains de tennis de la Ville de Bromont pour ses élèves pour une journée ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont souhaite encourager les jeunes à des activités ;

**4 MAI 2009**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

DE permettre au Collège Mont-Sacré-Cœur d'utiliser les installations du dekhockey et des terrains de tennis de la Ville de Bromont gratuitement pour la journée du 25 mai 2009 et s'il pleut cette journée, l'activité sera remise au 29 mai 2009.

**ADOPTÉ**

**N.M.**

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

- Madame Anie Perreault demande si les membres du Conseil pourraient demander à Monsieur Brodeur où est rendu son projet de parc dans son développement.
- Monsieur Claude Nadeau salue l'entente conclue avec l'Association de baseball de St-Alphonse mais fait remarquer que les installations du Parc Grégoire sont en piteux état et que ce n'est pas sécuritaire. Il mentionne également un gros nid de poule sur le chemin Adamsville.
- Monsieur André Labbé dépose une pétition des résidents du Domaine André demandant de rouvrir le dossier des égouts dans ce secteur.
- Monsieur Jacques Lapensée relate le fait que le chemin de l'Assomption est complètement défoncé et demande que ce soit réparé avant qu'il pleuve. Il voudrait également savoir si la Ville de Bromont sera prise avec les coûts reliés à la venue de l'usine de Tri Compostage prévue dans la MRC de la Haute-Yamaska.
- Monsieur Frédérick Languay demande à quel moment les gens du Domaine André seront informés des intentions du Conseil.
- Madame Madeleine Landry mentionne aux membres du Conseil que les gens du Domaine André ne sont pas nécessairement au courant des coûts que cela peut représenter pour changer leur système de fosse sceptique.
- Monsieur Lucien Lortie rapporte le fait que sur le chemin Compton, en face de la petite école, il y a un bel aménagement qui donne nulle part et dont la piste cyclable arrive en plein milieu de la bande fleurie.

**4 MAI 2009**

- Madame Monique Langelier questionne le Conseil afin de connaître le suivi fait suite à l'adoption d'une résolution annonçant l'installation d'un lampadaire sur la rue Shefford.

**2009-05-223**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ALAIN CHÉNIER  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la présente séance soit levée.

**ADOPTÉ**

---

PAULINE QUINLAN, MAIRESSE

---

CATHERINE NADEAU, GREFFIÈRE